Acte déposé le
- 1 MARS 2012
au tribunal de commerce
de Poitiers
TRIBUNAL DE COMMERCE - 86036

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le deux décembre à quinze heures, les adhérents de la Société Coopérative Agricole Centre Ouest Céréales convoqués dans les délais légaux par insertion dans le journal "La Vienne Rurale" du 27 octobre 2011 et par convocation individuelle se sont réunis Palais des Congrès à Chasseneuil du Poitou, en assemblée générale ordinaire pour y délibérer de l'ordre du jour suivant

- Approbation du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2010.
- Rapport du conseil d'administration
- Présentation du compte de résultat et du bilan de l'exercice 2010/2011
- Rapport général du commissaire aux comptes
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Délibération sur la proposition d'affectation du résultat
 - Dotation à la réserve légale
 - Fixation du taux d'intérêt aux parts sociales
 - Répartition des ristournes
 - Affectation des excédents
 - Dotation la réserve facultative
- Constatation de la variation du capital social
- Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration
- Renouvellement partiel du conseil d'administration
- Questions diverses

Le Président, Philippe DELAFOND ouvre la séance à 15 h et remercie dans un premier temps les personnalités présentes.

L'assemblée générale ordinaire constitue son bureau Messieurs Christian NIVAULT, Philippe JOUBERT sont nommés scrutateurs et Monsieur Gilbert BÈGUE est nommé secrétaire de séance.

Le Président Philippe DELAFOND constate que 294 sociétaires présents ou représentés ont signé la feuille de présence et déclare qu'aucun sociétaire ne s'est présenté lors de la réunion du 18 novembre 2011 et que l'assemblée peut valablement délibérer en deuxième convocation.

Le Président donne la parole à Monsieur Aurélien POTTIER, Vice-Président de la coopérative, pour la lecture du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2010, et demande à l'assemblée d'en approuver le contenu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne la parole à

- Monsieur Jean-Paul PICARD, Directeur Appros, pour son exposé sur la santé des plantes au sein de Centre Ouest Céréales,
- M. Sidoine PATÉ, Directeur Commercial, pour une présentation de la commercialisation de l'exercice écoulé,

DP

- M. Yann BUREL, Directeur Usine, pour une présentation de l'activité usine et des investissements de l'exercice,
- Mle Catherine COSSE, Responsable comptabilité et finances, pour une présentation des comptes de la coopérative,

Le Président invite ensuite Monsieur REBOUL, commissaire aux comptes à s'exprimer sur la situation financière de Centre Ouest Céréales et à présenter ses rapports.

Le Président passe alors la parole à M. Lionel GIBIER, Directeur Général, pour une présentation du rapport d'activité.

Enfin, le Président Philippe DELAFOND ouvre les débats sur les différents rapports.

Aucun sociétaire n'exige le vote à bulletin secret. L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration aux associés, et la présentation des comptes annuels, approuve les compte de l'exercice clos le 30 juin 2011, tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Après avoir entendu le rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé, l'assemblée générale se prononce son approbation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, mentionnant l'absence de conventions visées par l'article 225-38 du Code de Commerce, pour l'exercice écoulé, l'assemblée générale prend acte purement et simplement dudit rapport.

L'assemblée générale accorde le quitus aux administrateurs de leur gestion de la coopérative pour l'exercice 2010/2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de 3 744 923,35 euros, dont un résultat relatif aux opérations faites avec les associés coopérateurs de - 752 573,74 euros et un solde positif résultant des opérations faites avec les tiers de 4 497 497,09 €,euros, l'assemblée générale ordinaire dote les réserves obligatoires suivantes pour un montant de

- Report à nouveau des opérations avec les tiers non associés 752 573,74 euros
- Réserve légale (10% de l'excédent net réalisé avec les associés coopérateurs) 449 749,71 euros
- Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 4 047 747,38 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de servir un intérêt aux parts sociales aux associés inscrits à la date de la présente assemblée. Ce taux de 3,48 %, est attribué aux porteurs de parts sociales libérées ayant la qualité d'associé au 30 juin 2011, étant précisé qu'il sera procédé à capitalisation si nécessaire.

Le montant de ces intérêts est de de 401 814,50 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de répartir les ristournes suivantes au profit des associés coopérateurs 5% du chiffre d'affaires phytosanitaires et semences de l'exercice, imputable sur l'affectation du résultat. Sur cette ristourne, il sera procédé également à capitalisation si nécessaire.

Le montant de ces ristournes est de 1 257 627,31 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DP

L'assemblée générale décide de doter le solde de l'excédent net répartissable à la réserve facultative, soit un montant de 2 388 305,57 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale constate que le capital social qui était de 6 848 726 euros au 30 juin 2010 passe à 7 455 550,15 euros au 30 juin 2011.

De même, elle constate que le capital social industriel souscrit qui était de 4 070 880 euros au 30 juin 2010 passe à 4 437 540 euros au 30 juin 2011.

Le président informe l'assemblée que les délais de règlements de la coopérative respectent la réglementation applicable à l'entreprise à la date d'arrêté des comptes.

L'assemblée générale accorde une allocation globale au titre de l'article 30 des statuts pour frais de conseil d'administration de 90 000 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas reçu de candidature dix jours francs avant l'assemblée générale, comme le prévoient nos statuts, le Président informe l'assemblée que 7 postes d'administrateurs sont à pourvoir, et lui propose de statuer sur les candidatures suivantes

Sont renouvelables et ne se représentent pas

- L'EARL des LIAS, représentée par M. Jean-claude MAUGÉ ;
 M. Philippe DELAFOND remercie chaleureusement M. MAUGÉ pour son implication dans la gestion de notre coopérative, en tant qu'administrateur, puis Président de Centre Ouest Céréales, durant les nombreuses années qu'il y a consacrées.

Sont renouvelables et se représentent, ou ont été désignés lors des réunions de secteurs

o L'EARL MARRAY représentée par	Monsieur Jean-Marc BARANGER
o L'EARL LA CROIX DE SAIRES représentée par	Monsieur François GIRAUDEAU
o L'EARL LEFEBVRE représentée par	Monsieur Guy LEFEBVRE
o La SCEA BOIS DES PINS représentée par	Monsieur Vincent PETERSCHMITT
o L'EARL POTTIER représentée par	Monsieur Aurélien POTTIER
o L'EARL D'ABLET représentée par	Monsieur Patrice PRENANT
o L'EARL de la VERRERIE représentée par sur le secteur d'Usson	Monsieur Jérôme GOUDESEUNE

L'assemblée générale se prononce et valide ces nominations.

Le conseil d'administration informe l'assemblée qu'il a, par ailleurs, décidé la cooptation d'un administrateur stagiaire sur le secteur de St-Christophe, l'EARL DES BORNAIS représentée par M. François-Xavier COTTET et d'un administrateur stagiaire sur le secteur de Maisonneuve-Chalandray, l'EARL DES CANEPETIERES représentée par M. Francis LAURENTIN.

Le président rappelle que les mandats des administrateurs suivants ne sont pas encore échus

- Monsieur Bruno CHARRET, représentant l'EARL LES ROBINS ;
- Monsieur Philippe DELAFOND ;
- Monsieur Samuel DUPUIS, représentantl'EARL DES SERVOLETS ;
- Monsieur Gaël MAUGIN ;
- Monsieur Éric MOINARD, représentant la SCEA DES LORIOTS.
- Monsieur David MONSALLUT, représentant le GIE EURO APPROS ;
- Monsieur Lionel PLISSON, représentant la SCEA PLISSON Lionel ;

DP

- Monsieur Christophe PRÉVOST ;
- Monsieur Sébastien PROTTEAU, représentant la SCEA PRO-CÉRÉALES.
- Monsieur Gérald RANCHER, représentant l'EARL RANCHER ;
- Monsieur Dominique RÉAU, représentant le GAEC DE LA VENDELOGNE ,
- Monsieur Michel SCHULTZ, représentant la SCEAU FERME DE PLAISANCE.
- Monsieur Olivier TOUZALIN, représentant le GAEC DE LA RIVIÈRE.

Puis, le président communique son rapport à l'assemblée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30 heures. Le Président accueille M. Philippe CHALMIN qui fait un exposé sur « État et perpectives des marchés de matières premières agricoles », son intervention est suivie d'un débat.

Les assesseurs

Philippe JOUBERT

Christian NIVAULT

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Philippe DELAFOND
Président